



Conseil Général

Extrait du Procès-verbal de la séance du 23/10/2009

N°: 19629 / DM 2 - 2009 - 401 - 1 C

Rapporteur : BERTRAND ALAIN

Objet : Projet autoroutier CASTRES - TOULOUSE.
(Vœu de MM. Gilbert HEBRARD, Daniel RUFFAT, André LAUR, Patrick LEMASLE et des membres du Groupe Socialiste).

Le Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vœu suivant de MM. Gilbert HEBRARD, Daniel RUFFAT, André LAUR, Patrick LEMASLE et des membres du Groupe Socialiste :

"Suite à la parution du dossier du débat public sur le « Projet d'achèvement de la mise à 2 X 2 voies de la liaison Castres – Toulouse par mise en concession » ;

"Considérant les incohérences, observées à la lecture du document, relatives au financement et donc à la faisabilité du projet ;

"Considérant que les prises de position du Conseil Général de la Haute-Garonne (juin 2008) et celle du Conseil Régional (juin 2009) ne sont pas mentionnées ; que le financement de l'Etat dans le cadre du PDMI (Plan De Modernisation et de développement des Itinéraires) pour la période 2009 – 2014 n'est pas inscrit pour cette opération ;

"Le Conseil Général de la Haute-Garonne prend acte de ce dossier et donne délégation à la Commission Permanente pour donner son avis avant la fin de l'année."

Sur la proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : de transmettre ce vœu à Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public, Monsieur le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et à Monsieur le Préfet.

Article 2 : de donner délégation à la Commission Permanente pour émettre un avis sur ce dossier.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

53 "Pour" : MM. Auban, Bardou, Bertrand, Bonhomme, Boube, Brana, Brunet, Calestroupat, Costes (procuration M. Roudière), Denard (procuration M. Rival), Doucède, Ducap, Dumoulin, Duplanté, Fabre, Fillola (procuration M. Hébrard), Mme Floureusses (procuration M. Sancerry), M. Gabrieli, Mme Ha-Minh-Tu, MM. Hébrard, Idiart (procuration M. Auban), Izard, Julian, Keller (procuration M. Sicard), Laffont, Mme Lafforgue, MM. Lafuste, Larrieu, Laur, Leclerc, Mme Leclerc, MM. Lemasle, Lépinay, Llorca, Mmes Martinel, Maury, MM. Méric, Mirassou, Péraldi, Pignard, Plancade (procuration M. Doucède), Mme Pouget, MM. Raynal (procuration M. Bertrand), Rival, Roudière, Roujas (procuration Mme Leclerc), Ruffat, Ruquet (procuration M. Duplanté), Sancerry, Sans, Sicard, Mmes Touchefeu, Volto.

Signé

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 03/11/2009